

Bénévoles Valais-Wallis

Au service de ses membres et la référence
pour un bénévolat de qualité

BÉNÉVOLAT ET CHÔMAGE, EST-CE COMPATIBLE ? - REGARD SUR LE BULLETIN LACI IC / B261 ET B261A -

En plus d'être un engagement citoyen, le bénévolat permet de rester actif, de développer son réseau, de gagner en expérience, d'exercer des compétences, de bénéficier parfois de formations, etc.

Comme le précisent les directives fédérales, les activités exercées parallèlement au chômage peuvent prendre plusieurs formes : formation, lancement ou exercice d'une activité indépendante, activité bénévole, etc. Selon les directives du SECO, depuis le 1er janvier 2017, toute personne au chômage a donc le droit d'exercer une activité bénévole en raison de quelques heures par semaine, pour autant que celle-ci ne l'empêche pas de retrouver du travail.

Nous encourageons les personnes concernées à informer leur conseiller ORP de toute activité bénévole. Si le conseiller émet des réserves concernant l'aptitude au placement en raison de cette activité, la situation sera soumise au service juridique de l'autorité cantonale qui fera un examen complet et communiquera une décision formelle. Si l'activité bénévole correspond à nos recommandations (non concurrence au marché du travail, 4-6 heures par semaine en moyenne annuelle, cessation possible à tout moment, etc.) il ne devrait pas y avoir incompatibilité. La personne au chômage doit par contre être disposée à renoncer en tout temps à son engagement pour se présenter à un poste, prendre un emploi, participer à une mesure, etc.

Par ailleurs, si l'activité bénévole se fait auprès d'une organisation à but lucratif, un revenu hypothétique pourra être calculé et comptabilisé comme gain intermédiaire ! Ce montant sera alors déduit des indemnités de chômage.

Vous trouvez l'extrait du bulletin LACI IC / B261 et B261A sur l'aptitude ci-après.

1

RENCONTRE

La prochaine rencontre participative aura lieu le 27 août à Martigny. C'est l'occasion de nous faire part de vos besoins pour l'avenir ! (sur inscription).

2

FORMATIONS

Recherche de fonds, sponsoring, écoute, bénévolat et engagement sont les thématiques des 3 prochaines formations qui vous attendent.

3

PLANÈTE SANTÉ

Nous y serons présents du 14 au 17 novembre et y célébrerons notre Journée cantonale sur le thème « *Le bénévolat c'est bon pour la Santé* ».



Bénévoles Valais-Wallis s'ouvre à l'environnement

L'Assemblée générale du 12 avril a entériné la proposition du comité d'accueillir des membres issus de l'environnement.

FloraVS nous a rejoint récemment et nous nous réjouissons des prochaines adhésions de membres issus de ce nouveau domaine.



Nicky Wuyts

Nous avons le plaisir de vous présenter Nicky (31 ans, Verbier) qui rejoint Philippe Schifferle dans notre team d'ambassadeurs de Bénévoles Valais-Wallis. Ensemble, ils assument un rôle de représentation de notre faitière, notamment lors de séminaires de préparation à la retraite et d'assemblées.

EXTRAIT DU BULLETIN LACI IC / B261 ET B261A

APTITUDE AU PLACEMENT DES PERSONNES ET EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

L'assuré qui, avec l'approbation de l'autorité cantonale, exerce une activité bénévole dans le cadre d'un projet pour chômeurs est considéré comme apte à être placé. Cette disposition permet aux chômeurs d'exercer, pendant une durée déterminée, une activité socialement utile non rémunérée sans que leur aptitude au placement ne soit niée. Ces autorisations sont accordées exclusivement sur demande de l'assuré et pour une période maximale de 3 semaines. Elles peuvent être prolongées ou renouvelées dans des cas fondés.

Cette mesure permet à l'autorité cantonale de contrôler les activités bénévoles et de vérifier qu'elles sont exercées conformément à la loi. On vise ainsi à empêcher les abus (p. ex. l'exercice bénévole d'activités d'ordinaire rémunérées) et à garantir que l'objectif premier de la loi, qui consiste à réinsérer les personnes assurées rapidement et durablement sur le marché du travail, ne soit pas menacé. Il est primordial que la stratégie de réinsertion du chômeur puisse être poursuivie par le conseiller ORP, notamment en matière de mesures du marché du travail et d'assignation à un emploi convenable. Les assignations ne doivent pas être empêchées en raison d'une longue période de bénévolat.

Les autorisations sont octroyées sur la base des critères suivants :

- l'assuré doit exercer une telle activité de son plein gré et à titre gracieux ;
- l'activité en question doit poursuivre un but idéal et social ; elle doit en outre avoir un caractère de bienfaisance ou servir la protection de l'environnement. De tels projets doivent aussi servir et promouvoir l'intégration sociale de l'assuré ;
- l'activité doit se dérouler en Suisse ;
- être planifiée et organisée par un organisme spécialisé public ou privé (organisations d'entraide, institutions de bienfaisance, etc.) ;
- ne pas concurrencer directement l'économie privée ;
- ne pas servir à générer un gain financier pour l'organisateur ; et
- ne pas entraver la réinsertion sur le marché du travail.

L'assuré qui consacre quelques heures à une activité bénévole, sans l'approbation de l'autorité cantonale, est réputé apte au placement dans la mesure où :

- l'engagement ne dépasse pas 20 % de la disponibilité sur le marché du travail par semaine ;
- l'activité remplit les critères énoncés au paragraphe B261 ;
- l'assuré est d'accord et en mesure d'interrompre l'activité en tout temps s'il trouve une place de travail ; et
- il respecte les devoirs fixés à l'art. 17 LACI pendant toute la durée de l'activité.



Chers membres,

C'est avec un grand regret que j'ai transmis ma démission du poste de Secrétaire générale pour la fin du mois de septembre, au profit de nouvelles opportunités professionnelles au sein du CMS de Sierre.

Bénévoles Valais-Wallis est une association qui compte beaucoup pour moi et c'est avec difficulté que je m'apprête à tourner cette page. Je suis heureuse d'avoir pu m'engager en faveur du bénévolat valaisan et de notre faïtière cantonale durant toutes ces années. Je me réjouis de vous retrouver d'ici la fin de mon mandat et vous souhaite à tous un très bel été.

Loriane Salamin